

**Avenant n°2 à l'acte de nomination des mandataires  
Régie de recettes et d'avances de Grand**

**Le Président du Conseil départemental des Vosges,**

Vu l'arrêté n° 2021/5640/OH/DCSJ-SSC portant acte constitutif d'une régie de recettes et d'avances pour le site de Grand ;

Vu l'arrêté n° 2021/5641/OH/DCSJ-SSC portant acte de nomination du régisseur et des mandataires suppléants ;

Vu l'arrêté n° 2022/6605/EJ/DCS-SSC portant acte de nomination des mandataires ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12 avril 2022 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 12 avril 2022 ;

Vu l'avis conforme des mandataires suppléants en date du 12 avril 2022 ;

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER**

En complément de mesdames Jessica Barrière, Laurence Maillot, Sylvie Sijan, Claire Bonnard, Marine Féliziani, Séverine Perrin, Pauline Hilaire, et Messieurs Damien Antoine, Alexandre Lebrun, sont nommés mandataires de la régie de recettes et d'avances de Grand, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes et d'avance de Grand avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci :

- Madame Nadège SAFER du 05/05/2022 au 30/09/2022
- Monsieur Geoffrey MAIRE du 02/05/2022 au 31/10/2022

**ARTICLE 2**

Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif des régies, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal, ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

**ARTICLE 3**

Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

**ARTICLE 4**

Le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification.

**ARRETE 2022/6620/EJ/DCS-SSC**

FAIT à Epinal, le 29.04.2022

SIGNATURE DE L'AUTORITÉ QUALIFIÉE  
POUR NOMMER  
LES MANDATAIRES,

Pour le Président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services



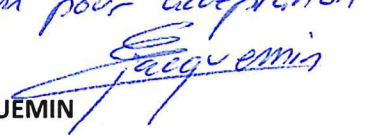
DAMIEN PARMENTIER

**Damien PARMENTIER**

Damien PARMENTIER  
2022.04.29 15:03:29 +0200  
Ref:20220426\_112957\_1-4-0  
Signature numérique  
Le Directeur Général des Services

SIGNATURES RÉGISSEUR  
ET MANDATAIRE SUPPLÉANT  
PRÉCÉDÉES DE LA FORMULE  
MANUSCRITE « VU POUR ACCEPTATION »,

Le régisseur

*Vu pour acceptation*  


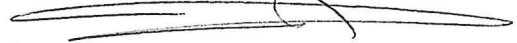
**Estelle JACQUEMIN**

Les mandataires suppléants

*Vu pour acceptation*  


**Estelle CLERGET**


*Vu pour acceptation*



**Aurélie DEBROSSE**

SIGNATURES DES MANDATAIRES  
PRÉCÉDÉES DE LA FORMULE  
MANUSCRITE « VU POUR ACCEPTATION »,

**Nadège SAFER**

*Vu pour acceptation*  


**Geoffrey MAIRE**

*Vu pour acceptation*  
